

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Document préparatoire au vote du budget

# 1. Le cadre juridique du rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

## Objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaire

- Informer sur le contexte économique et financier impactant la collectivité.
- Discuter des orientations budgétaires, au vu de la situation financière de la collectivité.

Étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT).

Les objectifs sont précisés et repris à l'article L. 2312-1 du CGCT :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Sont ainsi précisés,

- Que l'absence de Rapport d'Orientation Budgétaire engendre l'illégalité de toute délibération relative à l'adoption du budget primitif.
- Que le délai de présentation doit se faire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget pour les communes.

En application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, il est ainsi clairement établi que le rapport doit comprendre :

• Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours



financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe au II de l'article 13 une obligation pour les collectivités de présenter les objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce même décret précité fixe les modalités de publication et de transmission :

- Le rapport sur le DOB de la commune doit être transmis obligatoirement au président de l'EPCI dont la commune est membre, et celui de l'EPCI transmis aux communes membres, dans un délai de 15 jours après son adoption,
- Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, et le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication),
- De plus, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Il en sera de même pour les notes explicatives de synthèse annexées au budget primitif et au compte administratif.

La présentation du budget primitif 2019 est programmée lors du Conseil Municipal du 4 avril 2019.

# 2. Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2019

# 2.1. Le contexte général International

Depuis le début de l'année, les indicateurs avancés se sont retournés. Demeurant dans la zone d'expansion, ils annonçaient un ralentissement progressif de l'activité, pointant notamment le recul des nouvelles commandes à l'export. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial.



Alors qu'en 2017 la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien.

L'environnement international se révèle moins porteur, notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint désormais 2,2 % en octobre contre 1,3 % en janvier. En moyenne, elle devrait atteindre 1,8 % en 2018 et en 2019. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages, et in fine sur la croissance.

La croissance de la zone euro devrait ralentir de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018, puis à 1,3 % en 2019.

## 2.2. Le contexte général National

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste + 0,2 % T/T par trimestre. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+ 0,4 % T/T), laissant présager 1,6 % de croissance en moyenne en 2018.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6 %, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1 %, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité). Depuis 2018, la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Au T3 le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3 % depuis août.





Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3 % en juillet. Après 1 % en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 2,1 % en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019. La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages,

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3. Les exportations devraient accélérer au T4 en raison des livraisons aéronautiques et navales attendues.



En quelques chiffres, rappelons les perspectives de la situation économique de la France à la fin 2018 :

- La dette et la dépense publique avoisineront respectivement des niveaux record de 98,7% et 54.6% du Produit Intérieur Brut (PIB)
- Le déficit public pourrait repasser au-dessus du seuil de 3%.
- La valeur du point d'indice majoré de la fonction publique est passée à 4,6860 € en 2017, et devrait rester à ce niveau en 2019.

# 2.3. Le contexte général local

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Il présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

Le PLF 2019 précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et leur programme.



Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, entré en vigueur au 1er janvier 2019, risque d'avoir une incidence sur le pouvoir d'achat des ménages. En effet ces derniers peuvent être incités à différer certains achats au vu de la baisse de leurs revenus mensuels.

Le projet de loi de finances 2019, validé par l'Assemblée Nationale en décembre 2018, a été marqué par la mobilisation des « gilets jaunes ». Les réponses du gouvernement vont induire une dégradation du déficit public d'environ 11 Milliards d'€ à 3.2%.

## 2.4. Les priorités des dispositions impactant les collectivités territoriales - PLF 2019.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse dans le PLF 2019. Ils atteignent 111,4 milliards € dans le PLF 2019 à périmètre courant. Cette hausse de 6,5% par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2<sup>ème</sup> vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €).

Le montant de la DGF s'élève à 27 milliards € pour 2019, au même niveau que 2018.

La hausse de la péréquation du bloc communal sera de 190 millions €, répartie entre DSU (+90 M€) et DSR (+90 M€). Cet effort sera intégralement financé au sein de la DGF des communes et des intercommunalités.

# 3. Impact sur les recettes communales

## 3.1.Les dotations qui intéressent la commune

### Dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Cependant, la DGF d'une commune peut fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR). Nous sommes donc fondés à penser que la DGF 2019 de la commune devrait s'élever à un montant d'environ 612 K€, semblable à celui de 2018, soit 18% de nos recettes.

#### Le fonds de soutien à l'investissement local.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera de 570 M€ (665 M€ en 2017, soit -14%) : La DETR dont le montant 2019 est inchangé s'élève à 1.046 M€.

# 3.2. Péréquation

## Progression de la péréquation verticale

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 190 M€ en 2019, idem à 2018.

- Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de cohésion sociale : 2.291 M€
- Dotation de solidarité rurale (DSR) : 1.602 M€.
  Notre commune a perçu de la DSR à hauteur de 44 K€.



Dotation Nationale de Péréquation maintenue.
 Notre commune ne perçoit plus de DNP (13 K€ en 2016).

## Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC pour 2019 est fixé à 1.100 M€, contre 1.000 M€ en 2018, soit 1,3 % des recettes réelles de fonctionnement des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre.

Le bloc communal de la CCEJR, était également en 2018 contributeur net, représentant pour la seule commune de Boissy 118 929 €, montant de droit commun, que l'EPCI a pris à sa charge, ainsi que pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette contribution intégrale de l'EPCI serait reconduite en 2019.

#### 3.3. Remboursement du FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il est calculé par application d'un taux unique aux dépenses d'investissement.

Le montant de FCTVA pour 2018 a été de 81 K€.

Pour 2019, il serait de l'ordre de 63 K€.

# **3.4. Quelques chiffres repères** (source INSEE)

**Indice des prix à la consommation :** augmentation de 1,4 % sur l'année 2018.

#### **Boissy-sous-Saint-Yon:**

Population totale rentrant dans le calcul de la DGF : 3 872 (recensement au 1er janvier 2019)

Densité: 466 hab./km²

61% d'habitants âgés de 44 ans et moins

Nombre total de logements : 1 624 (dernières données INSEE 2015 publiées)

Revenu net moyen par foyer fiscal: 25 366 (INSEE 2015)

Foyers imposables: 74.9%

# 4. Analyse rétrospective : Évolution 2016 – 2018

# 4.1 Section de Fonctionnement – Recettes et Dépenses



Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018	Evolution 2016/2018
Recettes des services et du domaine	162 247 €	187 993 €	136 248 €	-16%
Dotations et participations	874 660 €	777 627 €	782 329 €	-11%
Impôts et taxes	1 913 286 €	1 873 911 €	1 932 941 €	1%
Autres recettes	75 947 €	106 994 €	650 921 €	757%
Total recettes fonctionnement	3 026 140 €	2 946 525 €	3 502 439 €	16%
Dépenses de fonctionnement	2016	2017	2018	Evolution 2016/2018
Charges générales	686 571 €	612 941 €	610 296 €	-11%
Charges de personnel	1 309 965 €	1 289 605 €	1 315 906 €	0,5%
Subventions aux associations	21 685 €	20 955 €	16 845 €	-22%
Dotation aux amortissements	178 003 €	170 583 €	159 625 €	-10%
Autres charges + charges financières	169 449 €	238 330 €	225 911 €	33%
Total dépenses fonctionnement	2 365 673 €	2 332 414 €	2 328 583 €	-2%
Résultat d'exploitation	660 467 €	614 111 €	1 173 856 €	78%

#### 4.1.1. Les Recettes

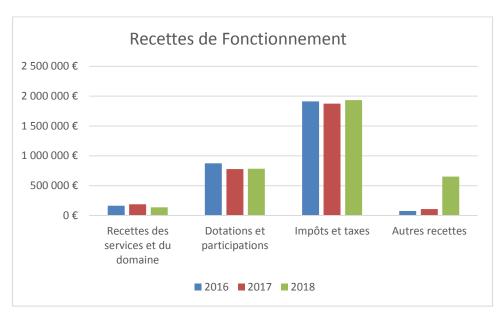
Pour l'exercice 2018, elles sont constituées des dotations de l'Etat pour 22% (26% en 2017), et des impôts et taxes locales pour 55% (63% en 2017).

Les recettes de fonctionnement de 3 502 K $\in$  ont augmenté globalement de 556 K $\in$  par rapport à 2017, (+ 19%), dû aux facteurs suivants :

- ✓ 51 K€: Baisse des recettes des services et du domaine. Des ajustements de recettes provenant de la CCEJR avaient gonflé le montant de 2017 (locaux et restauration scolaire),
- ✓ Stabilité des dotations en provenance de l'Etat et des pouvoirs publics,
- ✓ + 50 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation,
- ✓ Recette exceptionnelle de 577 K€, correspondant à la compensation financière reçue par Cœur d'Essonne Agglomération.

Bien que les taux d'imposition soient sensiblement supérieurs à la moyenne départementale, le niveau des bases locatives reste encore inférieur, avec pour conséquence directe de plafonner nos recettes d'imposition locale. Le produit des impôts locaux représente pour notre commune  $430 \in \text{par}$  habitant (2018), soit légèrement en dessous de la moyenne départementale de  $437 \in \text{par}$  habitant (en 2017).



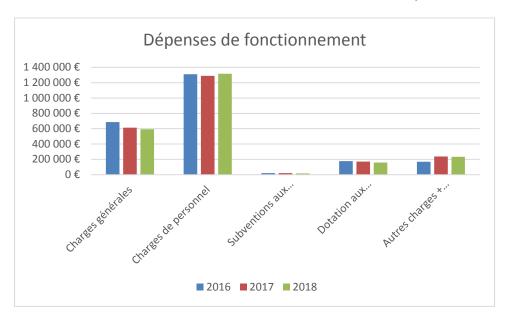


## 4.1.2. Les dépenses :

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 2.328 K€, soit 4 K€ de moins qu'en 2017 (soit -0.2%).

- ✓ Les dépenses du personnel s'élèvent à 1.316 K€, 26 K€ de plus qu'en 2017 (soit + 2%). Elles représentent 57% de nos dépenses globales (55% en 2017).
- ✓ Nos charges générales ont diminué de 3 K€, grâce à une gestion au plus juste de tous les postes de dépenses tels que voirie, alimentation, petit équipement, énergie. Elles représentent 26% de nos dépenses.
- ✓ Le montant des subventions octroyées aux associations est de 17 K€ contre 21 K€ en 2017, certaines associations n'ayant pas sollicité de subvention.
  Ce montant n'inclut pas les coûts pris en charge directement par la municipalité au profit des associations, tels que la mise à disposition gratuite des locaux ou les aménagements divers.
- ✓ Les autres charges sont en légère baisse par rapport à 2017 (-12 K€).





# 4.2. Section d'Investissement – Recettes, Dépenses et Annuité de la dette

#### **4.2.1.** Les concours financiers :

Nos recettes d'investissement ont permis de financer sans emprunt nos projets et travaux, conformément au budget primitif de 2018.

Nous avons bénéficié des recettes suivantes :

- ✓ Remboursement de FCTVA à hauteur de 81 K€,
- ✓ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 pour 614 K€,
- ✓ Excédent d'investissement reporté de 2017 pour 343 K€,
- ✓ Taxe d'aménagement en augmentation à 125 K€ (66 K€ en 2017),
- ✓ Subventions diverses 211 K€ (149 K€ rue de la Fontaine, 32 K€ lavoir, 23 K€ réseaux, 5 K€ frais d'étude église),

Le total de nos recettes d'investissement pour 2018 s'élève à 1.782 K€.

#### 4.2.2. Les dépenses d'investissement :

- ✓ Travaux aux écoles pour un montant de 150 K€. (Frais d'étude, travaux cantine et maternelles)
- ✓ Des travaux de voirie sur les réseaux de la rue du Lavoir pour un montant de 94 000 €.



- ✓ D'autres investissements ont été engagés tels que les frais d'étude et la démolition du Mille-Club (52 000 €), ou menés à bien tels que le parc de l'Ormeteau et le parc Louise Michel (58 000 €), ainsi que les jeux en bois du complexe sportif Albert Batteux (64 000 €).
- ✓ Le total des dépenses d'investissement pour 2018 s'élève à 867 K€, ce à quoi s'ajoutent 2 187 K€ de restes à réaliser en report sur 2019.

#### 4.2.3. La dette

À ce jour, il nous reste deux emprunts en cours, l'un contracté en 2007 et l'autre en 2014. Le premier se terminant en 2021, le suivant en 2024. Le remboursement en capital de nos emprunts s'élève à 99.8 K€ pour 2018, correspondant à un niveau de faible endettement par rapport à la moyenne de la strate.

ANNEE	2014	2015	Evolution (%)	2016	Evolution (%)	2017	Evolution (%)	2018	Evolution (%)	Moyenne annuelle des évolutions 2014- 2018
DETTE										
Annuité M 14 (*)	51 601 €	96 136 €	+86,3%	112 877 €	+17,4%	112 877 €	+0,0%	112 877 €	+0,0%	
Nb d'habitants	3761	3743		3785		3800		3829		+25,9%
par habitant	14€	26€		30 €		30€		29 €		
(*) Annuité = remboursement du captital + intérêts de l'année	dont 3 675€ d'intérêts prêt relais	dont 9 975 € d'intérêts prêt relais								
Remboursement du capital des prêts relais	150 000 €	550 000 €	Remboursement du prêt de relance FCTVA 2016 + 2017	50 000 €		50 000 €				
Annuité totale	201 601 €	646 136 €	Annuité totale	162 877 €		162 877 €				
par habitant	54 €	173 €	par habitant	43 €		43 €				

Nos recettes d'investissement ont permis de financer sans emprunt nos projets et travaux en 2018.

La section d'investissement se caractérise par une situation de faible endettement qui place la commune parmi les moins endettées de France, laquelle dispose ainsi d'une capacité d'emprunt suffisante.

Par ailleurs, l'encours total de la dette (restant à payer sur le restant de la dette) au 31 décembre 2018 s'élève à 521 K€, soit 136 € par habitant. Ce chiffre se situe largement en deçà de la moyenne de la strate. (770 €/Hab., donnée 2017).

Au regard de l'emprunt de 600 K€ contracté fin 2014, l'annuité de la dette reste constante à 112.82 K€, soit 29 € par habitant, ce jusqu'en 2022, date à laquelle l'emprunt relatif à la construction des trois classes cessera, et sera dès lors réduite à 65 K€.

Pour mémoire, cet emprunt de 600 K€ est à amortissement constant, à un taux fixe de 1.57 % sur 10 ans, (fin 2025).



# 4.3. Les excédents budgétaires

		2015	2016	2017	2018
BUDGET M14	Résultat (CA) Fonctionnement	455 237 €	660 467 €	614 111 €	1 173 856 €
	Dont affectation au BP suivant (A+1)	1 455 237 <b>£</b> 1		614 111 €	Choix équilibre budgétaire 2018
	Résultat (CA) Investissement	-139 531 €	13 019 €	343 759 €	

L'excédent budgétaire de fonctionnement net (résultat d'exploitation N + excédent de fonctionnement N-1 reporté) de 2018 est de **1.174 K€**, lequel résulte d'une gestion serrée et efficace de nos dépenses.

L'excédent budgétaire d'investissement pour 2018 est de 914 K€.

Soit un total d'excédent de **2.088 K€** qui sera mobilisé en Capacité d'Auto Financement (CAF), et pourra être reporté intégralement sur notre budget de recettes d'investissement pour 2019, en fonction des équilibres budgétaires qui restent à définir lors de la préparation budgétaire.

# 5. <u>Les orientations du budget 2019</u>

# 5.1. Les dispositions du PLF 2019 impactant les ressources locales

Les principales dispositions qui impacteront les ressources locales sont :

- La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avec une DGF probable de l'ordre de 612 K€,
- En 2019, est prévue une hausse du plafond de contribution au FPIC à 14 % des recettes fiscales du bloc communal, ce qui indique une augmentation probable du FPIC communal. Pour mémoire, il aurait été de 119 K€ en 2018 sans la prise en charge intégrale par la CCEJR. L'intercommunalité devrait reconduire cette prise en charge des FPIC communaux en 2019,
- Compte tenu de la poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale », la Dotation de Solidarité Rurale, devrait être supérieure aux 44 K€ de 2018,
- Dotation Nationale de Péréquation supprimée.

# **5.2.** Les objectifs 2019

## 5.2.1. Une politique financière prudente et respectueuse de nos engagements :

Il convient de garder le cap des objectifs du mandat électoral, à savoir :

Maintenir l'effort de réduction des charges structurelles,



- Poursuivre la maîtrise des dépenses de charges courantes,
- Contenir la pression fiscale sur les contribuables en travaillant à une meilleure équité,
- Rechercher de nouvelles recettes foncières liées au développement économique de la commune, en collaboration avec la CCEJR qui est compétente en ce domaine,
- Gérer les ressources de la commune en adéquation avec nos capacités financières, en continuant d'améliorer le niveau et la qualité des services proposés.

#### **5.2.2.** Le fonctionnement :

#### Recettes:

- Nous intégrerons les mesures liées au PLF 2019 mentionnées au paragraphe 5.1, concernant les dotations de l'Etat,
- Baisse des dotations (dotation de 28 K€ exceptionnelle de la région en 2018),
- La fiscalité locale comprendra essentiellement la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, (autour de 960 K€) et la taxe d'habitation pour un montant estimé de fiscalité de 715 K€, suite à une réévaluation des bases de 2%.
- Les 30 % de la TH dégrevés seront compensés par l'Etat intégralement, selon les informations en notre possession à cet instant, dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2018,
- La réforme de la taxe d'habitation dont 80% des ménages seront dispensés d'ici 2020 conduirait à un dégrèvement total d'environ 476 K€, dont 874 nouveaux foyers bénéficiaires soit 65 % des redevables de la TH, (chiffres Sénat / AMF),
- Pas de recette d'attribution de compensation émanant de la CCEJR,
- Persistance du FNGIR pour 40 K€ et de la DCRTP pour 21 K€,
- Recette exceptionnelle de 577 K€, correspondant au 2ième tiers de la compensation financière reçue par Cœur d'Essonne Agglomération.

#### <u>Dépenses</u>:

- Le montant des charges générales devrait connaître une faible progression, grâce à une maîtrise des charges d'exploitation et des charges courantes dont l'énergie, et une augmentation mécanique des charges de personnel,
- Le montant des subventions octroyées aux associations devrait rester au niveau de 20 K€, afin de rester en adéquation avec les contraintes budgétaires rencontrées par la commune,
- L'attribution de compensation négative redevable à la CCEJR serait d'environ **75 K€** sous réserve du vote du conseil communautaire. Il est à noter que l'intercommunalité procède actuellement à l'évaluation des charges transférées pour la compétence eaux pluviales, avec à terme un impact sur l'attribution de compensation.

<u>Conclusion</u>: La baisse attendue des recettes nous oblige à rester extrêmement vigilants sur les dépenses à venir au budget 2019, dans l'esprit de l'objectif de l'Etat de limitation de dépenses de 1.2%. Nous devrons continuer à limiter ces dépenses afin de préserver une capacité d'autofinancement suffisante et indispensable à la pérennité de nos investissements à venir.



## **5.2.3.** Le budget estimatif de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	2018 Réalisé	2019 Budget	Evolution 2019 Budget / 2018 Réalisé		
Recettes des services et du domaine	136 248 €	140 000 €	2,8%		
Dotations et participations	782 329 €	765 000 €	-2,2%		
Impôts et taxes	1 932 941 €	1 898 760 €	-1,8%		
Autres recettes	650 921 €	627 000 €	-3,7%		
Total recettes fonctionnement	3 502 439 €	3 430 760 €	-2,0%		
Dépenses de fonctionnement	2018 Réalisé	2019 Budget	Evolution 2019 Budget / 2018 Réalisé		
Charges générales	610 296 €	615 000 €	0,8%		
Charges de personnel	1 315 906 €	1 355 000 €	3,0%		
Subventions aux associations	16 845 €	22 000 €	30,6%		
Dotation aux amortissements	159 625 €	144 000 €	-9,8%		
Autres charges + charges financières	225 911 €	247 611 €	9,6%		
Virement à section d'investissement du budget de l'année		900 000 €			
Total dépenses fonctionnement	2 328 583 €	3 283 611 €	41,0%		
Résultat d'exploitation	1 173 856 €	147 149 €	-10,8%		

Le % d'évolution du résultat d'exploitation 2019 tient compte du virement à la section d'investissement

#### **5.2.4.** Les investissements :

#### Recettes estimatives:

- Le FCTVA : une estimation pour 2019 est faite, à hauteur de 16.404% du montant des investissements immobilisés,
- La Taxe d'Aménagement augmente lors des constructions supplémentaires du fait de la revalorisation de cette taxe dans certains secteurs. Elle est liée aux constructions qui génèrent de la surface de plancher. Elle était de 125 K€ en 2018, et sera estimée au budget 2019 au regard du recensement des permis octroyés.
- Cession du terrain de l'ancien Kazétimus, prévision de recette à faire estimer par les services des domaines,
- Cession de l'ancienne gare, prévision de recette de 110 K€.
- Les subventions seront sollicitées projet par projet auprès des organismes adéquats.
- DETR de 200 K€ pour la construction du restaurant scolaire
- L'excédent budgétaire de fonctionnement de 2018 de 1.174 K€,



- L'excédent budgétaire d'investissement de 2018 de 914 K€.
- La variable de ressources par l'augmentation des taux d'imposition locale n'est pas envisagée pour l'année 2019.

## <u>Dépenses / Projets :</u>

• Présentés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements.

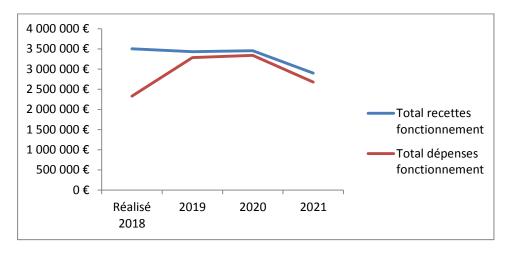
# La prospective pluriannuelle 2019 - 2021

## 5.2.5. Tableau de prospective d'équilibre budgétaire de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2018	2019	2020	2021	Evolution 2018 - 2021
Recettes des services et du domaine	136 248 €	140 000 €	142 800 €	145 656€	7%
Dotations et participations	782 329 €	765 000 €	765 000 €	765 000€	-2%
Impôts et taxes	1 932 941 €	1 898 760 €	1 917 748 €	1 936 925 €	0,2%
Autres recettes	650 921 €	627 000 €	630 000 €	53 000 €	-92%
Total recettes fonctionnement	3 502 439 €	3 430 760 €	3 455 548 €	2 900 581 €	-17%
Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2018	2019	2020	2021	Evolution 2018 - 2021
Charges générales	610 296 €	615 000 €	627 300 €	639 846 €	5%
Charges de personnel	1 315 906 €	1 355 000 €	1 368 550€	1 382 236€	5%
Subventions aux associations	16 845 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	31%
Dotation aux amortissements	159 625 €	144 000 €	170 000 €	175 000 €	10%
Autres charges + charges financières	225 911 €	247 611 €	252 563 €	257 614€	14%
Virement à section d'investissement du budget de l'année		900 000 €	900 000 €	200 000 €	
Total dépenses fonctionnement	2 328 583 €	3 283 611 €	3 340 413 €	2 676 696 €	15%
Résultat d'exploitation	1 173 856 €	147 149 €	115 134 €	223 885 €	-64%

Le % d'évolution du résultat d'exploitation 2021 tient compte du virement à la section d'investissement





## **5.2.6.** La programmation des investissements et leurs financements

Le tableau de prospective pluriannuelle en annexe liste les principaux projets d'investissement sur les trois prochaines années et appelle les remarques suivantes :

- Les différents projets qui sont inscrits en section d'investissement seront financés partiellement par la recherche active de contributeurs institutionnels financiers (CAF, CG 91, Etat, régions, élus nationaux),
- L'excédent de fonctionnement de 1.174 K€, ainsi que l'excédent d'investissement de 914 K€ de 2018 serviront à financer les investissements, limitant ainsi le recours à l'emprunt. De plus, la résolution du protocole d'accord de sortie de la commune de l'ex CCA induit une compensation restante à la commune de 577 K€ en 2019 et en 2020, qui sont des ressources supplémentaires pour le financement de projets.
- Nous poursuivrons la recherche d'un résultat d'exploitation positif pour les années à venir, ce qui nous permettra de continuer à dégager une capacité d'autofinancement conséquente.



## Commune de Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

	Prospective pluriannuelle d'Investissements									
	2019				2020		2021		Total triennal	
Projets	Coûts Projets	dont restes à réaliser 2018	Recettes (subventions envisagées)	dont restes à réaliser 2018	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)
Travaux rue du Lavoir	5 000 €	90	28 505 €	0€	0€	29 178 €	0€	0€	5 000 €	57 683 €
Enfouissement des réseaux (Orange, ENEDIS, Eclairage public)			28 505 €			29 178 €				57 683 €
Enfouissement des réseaux - Pavillon non raccordé	5 000 €								5 000 €	
Aménagement du Parc de l'Ormeteau	72 000 €	0€	5 000 €	0€	0€	0€	0€	0€	72 000 €	5 000 €
Travaux (acessibilité)			5 000 €							5 000 €
Couronnement du mur	72 000 €								72 000 €	
Mise en accessibilité Mairie	268 000 €	2 304 €	92 300 €	0€	0€	0€	0€	0€		92 300 €
Etudes	30 000 €	2 304 €	4 500 €						30 000 €	4 500 €
Travaux	230 000 €		87 800 €						230 000 €	87 800 €
Mobilier bureaux	5 000 €								5 000 €	
Installation PAC mairie à la Grange aux Anneaux	3 000 €								3 000 €	
Pôle scolaire	4 604 375 €	2 109 729 €	2 912 942 €	1 148 400 €	1 093 600 €	605 327 €	50 000 €	60 654 €		3 578 923 €
Etudes Restaurant scolaire maternelles	180 546 €	119 800 €			12 600 €				193 146€	0€
Travaux Restaurant scolaire maternelles	1 900 000 €	949 400 €	432 942 €	110 700 €	470 000 €	70 327 €		60 654 €	23700000	563 923 €
mobilier cantine maternelle	15 000 €								15 000 €	0€
Revêtement sol jeux cour maternelle	10 000 €								10 000 €	0€
Etude reconfiguration site scolaire							50 000 €		50 000 €	0€
Opération compte de tiers CCEJR - CLE	2 480 000 €	1 037 700 €	2 480 000 €	1 037 700 €	535 000 €	535 000 €			3 015 000 €	3 015 000 €
Ordinateurs école élémentaire - salle informatique	10 000 €								10 000 €	0€
Unité centrale bureau directrice école	605€	605€							605€	0€
Création d'un verger éducatif	2 000 €								2 000 €	0€
Défibrillateurs	4 000 €				4 000 €				8 000 €	0€
Disjoncteur tarif jaune école élémentaire	2 224 €	2 224 €							2 224 €	0€
Rénovation restaurant scolaire (mur)					30 000 €				30 000 €	0€
Surtoiture école élémentaire					30 000 €				30 000 €	0€
Chaudière école					12 000 €				12 000 €	0€
Complexe sportif	829 860 €	48 190 €	189 300 €	7 000 €	100 000 €	116 000 €	50 000 €	0€	979 860 €	305 300 €
Etude accessibilité et travaux de mise aux normes incendie	19 000 €	7 680 €							19 000 €	0€
Travaux d'accessibilité porte d'entrée	10 000 €								10 000 €	0€
Travaux d'accessibilité sanitaires	7 000 €								7 000 €	0€
Travaux incendie	28 000 €	22 230 €							28 000 €	0€
Etude Mille Club	102 000 €	2 670 €	15 300 €		0€				102 000 €	15 300 €
Construction Mille Club	600 000 €	13 750€	174 000 €	7 000 €	100 000 €	116 000 €			700 000 €	290 000 €



## Commune de Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

	2019				2020		2021		Total triennal	
Projets	Coûts Projets	dont restes à réaliser 2018	Recettes (subventions envisagées)	dont restes à réaliser 2018	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)
Bicross + cheminements							50 000 €		50 000 €	0€
Tableau lumineux sur portique au parking rue A. Batteux	3 000 €								3 000 €	0€
Fermeture complexe sportif (cabane des pêcheurs)	24 000 €								24 000 €	0€
Tapis gymnase	1860€	1 860€							1860€	0€
Garage bois pour tracteur	30 000 €								30 000 €	0€
Ballon d'eau chaude vestiaire de foot	5 000 €								5 000 €	0€
Parc Louise Michel	3 250 €	3 250 €	0€	0€	0€	0€	0€	0€	3 250 €	0€
Création d'un gazon	3 250 €	3 250 €							3 250 €	
mobilier urbain	5 040 €	5 040 €	0€	0€	0€	0€	0€	0€	5 040 €	0€
Solde jeux + mobilier	5 040 €	5 040 €							5 040 €	
Travaux Eglise - Bibliothèque	16 240 €	0€	0€	0€	0€	0€	62 000 €	0€	78 240 €	0€
Etudes église	16 240 €						20 000 €		36 240 €	
Remise en état toiture de la Bibliothèque							42 000 €		42 000 €	
Aménagement et acquisitions	39 200 €	19 200 €	10 000 €	0€	0€	0€	0€	0€	39 200 €	10 000 €
Frais PLU	3 750 €	3 750€							3 750 €	0€
Acquisition parcelle AE 54	15 450 €	15 450 €							15 450 €	0€
Désamiantage et démolition - parcelle ENS	20 000 €		10 000 €						20 000 €	10 000 €
Autres travaux divers	561 700 €	0€	31 800 €	0€	5 000 €	0€	310 000 €	0€	876 700 €	31 800 €
frais étude enfouissement réseau rue courtanesse	24 000 €								24 000 €	
frais étude enfouissement réseau rue S.Allendé	15 000 €								15 000 €	
licence millésime 2019	7 600 €								7 600 €	0€
numérisation actes état civil	3 500 €								3 500 €	1
Mise à niveau vidéo protection	63 000 €		15 000 €						63 000 €	
Achat local centre commercial							250 000 €		250 000 €	
Enfouissement réseaux rue Coutânesse	150 000 €				5 000 €				155 000 €	
Enfouissement réseaux rue S. Allende	200 000 €								200 000 €	
Sous-réseau eaux pluviales rue S. Allende	40 000 €								40 000 €	
Achat camion benne	33 600 €		16 800 €						33 600 €	
Achat véhicule léger utilitaire occassion	15 000 €								15 000 €	
Réfection murs de l'ancien cimetière							60 000 €		60 000 €	
Réparation portes du nouveau cimetière	10 000 €								10 000 €	0€



## Commune de Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

Projets	2019				2020		2021		Total triennal	
	Coûts Projets	dont restes à réaliser 2018	Recettes (subventions envisagées)	dont restes à réaliser 2018	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)
Produits cessions d'immobilisations			360 000 €							360 000 €
FCTVA & Taxe aménagement			135 400 €			données aléatoires		données aléatoires		135 400 €
Total	6 404 665 €	2 187 713 €	3 765 247 €	1 155 400 €	1 198 600 €	750 505 €	472 000 €	60 654 €	8 075 265 €	4 576 406 €
Part des excédents N (Fonctionnement et Investissement) sur N + 1			2 088 262 €			Sera connu sur CA 2019		Sera connu sur CA 2020		
Equilibre par l'emprunt ou depuis la section de Fonctionnement			Virement d'équilibre depuis la section de Fonctionnement			Virement d'équilibre depuis la section de Fonctionnement		Virement d'équilibre depuis la section de Fonctionnement		